

Jardins d'éveil : les vraies raisons de leur mise en place

Argumentaire du gouvernement	Analyse du SNUipp
1/ Le jardin d'éveil constitue un véritable choix pour les femmes qui souhaitent travailler et sont parfois forcées à prendre un congé parental	L'objectif en fait est d'ordre comptable. Le congé parental pourrait être, dès lors que l'enfant est accueilli au jardin d'éveil, ramené de 3 à 1 an. Des économies qui intéressent évidemment le gouvernement
2/ L'éveil 'préscolaire' est une nécessité et doit préparer l'enfant à l'entrée à l'école maternelle	De quel éveil s'agit-il ? Eveil de l'intelligence ? de l'imagination ? Le terme est flou et sans contenu. Et pourquoi cette finalité tout à coup ? Un enfant de – de 3 ans ne doit pas être un 'pré-élève' pour la maternelle comme un élève de grande section ne doit pas être un 'pré-CP'
3/ Les enfants de 2-3ans sont fondamentalement différents des + de 3 ans. Le développement d'un – de 3 ans ne correspond pas au temps des apprentissages de type scolaire mais sensoriel. L'enfant de – de 3 ans est un individualiste.	<p>Selon les rapporteurs, l'enfant de 2 ans aurait ses propres rythmes. Or à tout âge les enfants diffèrent entre eux. Ils sont d'une grande diversité sur le plan de la maturation physique et psychique.</p> <p>Le temps des acquisitions sensorielles ne se limite pas aux 3 premières années pas plus qu'elles ne se font avant 3 ans. Prétendre que les apprentissages de l'école maternelle sont de type scolaire c'est méconnaître totalement la spécificité de cette école et de la grande professionnalité des enseignants de petite section.</p> <p>Faux. Les recherches démontrent que les enfants de deux ans multiplient spontanément les comportements d'échanges. Prétendre le contraire de façon aussi tranchée c'est faire fi des recherches qui ont été menées ces dernières années.</p>
4/ Le rythme veille-sommeil n'est pas respecté à l'école maternelle	L'affirmer c'est oublier que les enfants n'ont pas le même rythme. Ce qu'il faudrait respecter c'est le rythme de chaque enfant mais cela suppose d'autres moyens budgétaires. Il n'y a pas de spécificité chez l'enfant de 2 ans.
5/ Les besoins de sécurité, de mouvement ne sont pas respectés à l'école maternelle	La solution réside dans d'autres choix : effectifs à 15 en petites sections, enseignant et ATSEM formés, locaux aménagés et adaptés. Tout devrait être conçu pour que chaque enfant puisse y trouver son compte.
6/ L'école maternelle a en général des locaux inadaptés, des effectifs nombreux, un manque de souplesse dans les horaires, des activités imposées et de nombreux temps d'attente	Les rapporteurs essaient de disqualifier la maternelle afin de justifier la création des jardins d'éveil. Mais ils admettent eux-mêmes les conditions déplorables de travail. Ils feignent de ne pas savoir qu'ils détiennent les solutions pour résoudre ces problèmes. C'est une question de choix budgétaires. Les deux ans sont devenus en dix ans la variable d'ajustement de la carte scolaire. La scolarisation des 2 ans est tombée de 44% à 25% en dix ans en Meurthe et Moselle. Et elle a permis la récupération de dizaines de postes.